

## Interpellation

### Comment réduire la part des surfaces imperméables à Lausanne ?

Alexandra GERBER

#### Résumé

Le PDCom demande de réduire la part des surfaces imperméables, afin de favoriser l'infiltration de l'eau et la végétalisation. L'interpellation aimerait connaître la part actuelle des surfaces imperméables à Lausanne, son évolution dans le temps et la stratégie de la Municipalité pour la réduire.

#### Texte de l'interpellation

Selon les données fédérales de la statistique de la superficie, les surfaces d'habitat ont augmenté de pratiquement un quart durant la période 1985 à 2009. Le taux d'imperméabilisation du sol dans les zones urbaines (c'est-à-dire la proportion des sols imperméables, soit les bâtiments, les surfaces bétonnées et asphaltées) atteint un peu plus de 60%.<sup>1</sup>

Lorsqu'il est imperméabilisé, le sol perd sa fonction naturelle d'espace vital, de réservoir et de filtre ainsi que sa capacité à transformer et à éliminer des substances. Il ne permet plus d'infiltrer l'eau de pluie, d'hydrater les arbres et d'approvisionner les nappes phréatiques. Les surfaces imperméables (par exemple les routes, parkings, trottoirs et places publiques asphaltés) absorbent la chaleur et la restituent la nuit, empêchant ainsi les quartiers centraux de se refroidir. Lorsqu'il pleut, ces surfaces sont très vite drainées et séchées, empêchant la pluie d'opérer son effet de rafraîchissement.<sup>2</sup>

De plus en plus de collectivités publiques adoptent des stratégies de désimperméabilisation des sols, notamment dans le cadre de leurs Plans climat. Il s'agit d'une mesure importante pour limiter les risques d'inondations en cas de fortes précipitations et pour lutter contre les îlots de chaleur, pour favoriser la biodiversité et pour améliorer le bien-être des habitants<sup>3</sup>. La ville de Genève a prévu de désimperméabiliser au moins 10'000 m<sup>2</sup> par an sur le domaine public<sup>4</sup>. Morges prévoit d'introduire dans le règlement de son nouveau Plan d'affectation un indice de qualité des surfaces extérieures pour qu'au minimum 80% des aménagements

---

<sup>1</sup> <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/sol/info-specialistes/etat-des-sols-suisse.html>

<sup>2</sup> Les Vert.e.s, Ma commune en surchauffe. Que faire pour s'adapter au changements climatiques ? Guide à l'intention des élu.e.s communaux pour lutter contre les îlots de chaleur, 2020, p. 12

<sup>3</sup> Voir par exemple CEREMA, Désimperméabilisation des sols : un atout pour adapter les territoires au climat de demain, 13 décembre 2022,

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/desimpermeabilisation-sols-atout-adapter-territoires-au>

<sup>4</sup> Mesure 42 de la Stratégie Climat de la Ville de Genève ,

<https://www.geneve.ch/fr/document/strategie-climat-liste-mesures-ville-geneve>

extérieurs privés soient végétalisés et perméables<sup>5</sup>. En France, la loi « Climat et résilience » adoptée en 2021 a fixé un double objectif : diviser par deux le rythme de bétonisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente (de 250 000 à 125 000 hectares) et atteindre d'ici à 2050 zéro artificialisation nette, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Le Plan directeur communal lausannois (PDCom 2030, D1.8, M4) prévoit de **réduire la part des surfaces imperméables** afin de permettre l'infiltration de l'eau et la végétalisation. Il demande donc plus qu'un « zéro imperméabilisation nette » : Pour diminuer la part du sol imperméable, il faut que la surface renaturée par année soit supérieure à celle rendue imperméable par de nouvelles constructions et installations.

Par la présente interpellation, nous aimerions connaître la part actuelle des surfaces imperméables et son évolution, ainsi que la stratégie de la Municipalité pour la réduire.

**Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :**

- 1) Y a-t-il un programme de monitoring de la part de surfaces imperméables de la commune (surface totale/espaces privés/espaces publics) ? Sinon, envisagez-vous de l'introduire ?
- 2) Quel est le taux de surfaces imperméabilisées (connu ou estimé)
  - a) sur l'ensemble du territoire lausannois ?
  - b) dans le périmètre compact délimité par le PALM ?
  - c) dans les quartiers les plus imperméables de Lausanne ?
- 3) Comment le taux de surfaces imperméabilisées a-t-il évolué durant les dernières décennies ? Quel est le taux annuel (connu ou estimé) d'imperméabilisation aujourd'hui ?
- 4) Quelle est la stratégie de la Municipalité pour réduire la part des surfaces imperméabilisées, sur le domaine public et sur les terrains privés ? En particulier :
  - a) A-t-elle défini un calendrier pour stabiliser, puis pour réduire la part des surfaces imperméables, notamment sur le domaine communal ?
  - b) Quelles sont les prescriptions applicables quant aux surfaces/revêtements perméables et/ou végétalisés requises pour de nouvelles constructions et installations
    - selon le PGA ?
    - selon la modification urgente du PGA (MPGA) prévue ?
    - dans les nouveaux plans d'affectation en cours d'élaboration ?
  - c) Quelles mesures supplémentaires prévoyez-vous dans le PACom
    - pour les constructions nouvelles ?
    - pour la mise en conformité de constructions et installations existantes ?

---

<sup>5</sup> Art. 2.9 et annexe 2; <https://www.morges.ch/media/document/2/enq2023-83-reglement-pacom.pdf>.

d) Quelles incitations (financières ou autre) prévoyez-vous pour encourager des actions de « croque béton » sur des terrains privés ?

5) Quels sont les projets concrets de désimperméabilisation d'ici la fin de la législature ?

Lausanne, le 27 août 2023

**Signataires :**

Alexandra Gerber

Sima Dakkus

Tania Taillefert

Feryel Kilani

